Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260622-47_06_2026-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de présents :	26
Nombre de procurations :	03
Nombre d'absents	00
Nombre de votants :	**29**

Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de Tours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES

Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2026

N° 47/ 06/ 2026

L'An deux mille Vingt Six,
Le vingt deux juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le seize juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents *: M. BÉNARD Maire, M. MARTIN, Mme CARRÉ, M. BOIREAU, M. CASTOLDI-ROBERT, Mme LOTHION, M. BLACHIER, Mme PARIS, Adjoints au Maire, Mme RESSE, M. FONTAINE, Mme CHENEVEAU, M. DE CASTRO, Mme BÉSSÉ, M. ROBIN, Mme AKO, M. NASLI-BAKIR, Mme SABBAT, M. GIRARD, M. TAMISIER, Mme SOYER, M. TESTÉ, Mme JEZEQUEL, M. LEVIEUX, M. PHALIPPOU, Mme GOUJON, M. SAVOIE conseillers municipaux.*

Absents excusés *: Mme TROUVÉ (procuration à S. CARRÉ), Mme HOEVE (procuration à S. MARTIN), Mme PRUVOT (procuration à B. LEVIEUX).*

Absents *: - - -*

Secrétaire de séance *: M. BLACHIER.*

47 – Avis de la commune sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Touraine-Est Vallées

Monsieur Alain BÉNARD, maire, donne la parole à Madame Clarisse PARIS, maire-adjointe chargée de l'urbanisme.

Madame Clarisse PARIS expose au Conseil municipal le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées afin que le Conseil municipal émette son avis.

Par arrêté n°25-2026 en date du 5 mai 2026, le Président de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLUi approuvé le 11 décembre 2025, conformément aux dispositions des articles L.153-36 à L.153-48 du Code de l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260622-47_06_2026-DE

Cette modification a notamment pour objet :

- La suppression du périmètre d'attente de projet d'aménagement global identifié sur les documents graphiques du PLUi ;
- La modification du plan de zonage correspondant ;
- La suppression, dans le règlement écrit, des mentions relatives audit périmètre ;
- L'adaptation, le cas échéant, des pièces associées afin d'assurer la cohérence du dossier.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, la commune, en tant que personne publique associée, est invitée à émettre un avis sur ce projet de modification simplifiée, avis qui sera annexé au dossier mis à disposition du public.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-48 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées approuvé par délibération n°197-2025 du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2025 ;

VU l'arrêté n°25-2026 du Président de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées en date du 05 mai 2026 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi ;

CONSIDÉRANT que cette modification concerne un périmètre situé sur le territoire de la commune de La Ville-aux-Dames, en zone UXb de la zone d'activités du Bois des Plantes ;

CONSIDÉRANT que la suppression du périmètre d'attente de projet d'aménagement global permet d'adapter le document d'urbanisme à l'évolution du projet et des besoins du territoire notamment en matière de développement économique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **décide à l'unanimité :**

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable quant à la modification simplifiée n°1 du **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme **I**ntercommunal de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées (en cas d'avis défavorable, celui-ci doit être motivé).

Le Secrétaire de séance

Guillaume BLACHIER

Le Maire,

MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES (Indre-et-Loire)

Alain BÉNARD